



DEL 2021.06.02/110

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUIN 2021

Le **mercredi 02 juin 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

FINANCES

Objet :

**Affectation des résultats
2020 – budget principal**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élis FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Monique OLLAGNIER, Yoann LAGIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date : 27/05/2021

Affichage : 27/05/2021

Nombre de membres du
conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 29

Nombre de
suffrages

exprimés : 32

Étaient représentés :

Catherine VALDENNAIRE donnant pouvoir à Élis FAURE
Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à André MARTIN
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS

Absents excusés :

Brigitte LASSERRE, Christian JULLIEN, Marie SOUBRANE,

Absents :

Richard NUSSBAUM

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210509327-20210602-2021-06-110-DE
RAPPORT POUR MONSIEUR LE MAIRE
Reçu le 07/06/2021
Publié le 07/06/2021

- VU** les articles L.2311-5, R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;
- VU** la délibération du conseil municipal N°21 en date du 10 mars 2021 décidant la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice 2020 ;

CONSIDERANT l'approbation du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de l'ordonnateur pour l'exercice 2020 qui, ensemble, constituent l'arrêté officiel des comptes de la commune de Briançon ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'affecter les résultats 2020 préalablement constatés et arrêtés par le conseil municipal lors du vote du compte administratif ;

CONSIDERANT que les résultats du compte administratif sont identiques à ceux repris par anticipation lors du vote du budget primitif pour 2021 ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 31/05/2021 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'affecter la somme de 4 319 326,55 € au compte 1068 en recettes d'investissement et de reporter le reliquat du résultat à affecter sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement comme suit :

Pour le Budget Principal :

A)-Résultat de l'exercice 2020	4 234 918,26
B)-Résultat antérieur reporté (ligne 002)	1 527 529,30
C)-Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	5 762 447,56
D)-Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 (D001)	-3 883 231,55
E)-Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	-436 095,00
F)-Besoin de financement = D+E	-4 319 326,55
Décision d'affectation pour le montant du résultat à affecter en C) :	
1)-Affectation en réserves en investissement (R1068)	4 319 326,55
2)-Report de fonctionnement (R002)	1 443 121,01

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021_06_110-DE
Reçu le 07/06/2021
Publié le 07/06/2021

CONTRE :

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.06.02/110

PUBLIÉE LE : 07 JUIN 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire, •

Arnaud MURGIA

